

COMITÉ DE PILOTAGE

MAISON DE L'EAU – INSTITUTION ADOUR

27 février 2017

COMPTE RENDU

Présents :

Nathalie BARROUILLET présidente du comité de pilotage
Daniel DUPRAT adjoint au maire de Jû-Belloc
Daniel RALUY représentant communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
Bernard LUSSAN président du SMGAA (Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents)
Pierre PINEAU animateur du syndicat mixte de gestion Adour et affluents
Paul COTTAVOZ président de l'association Pierre & Terre
Alain MACHAT président de l'AAPPMA La Gaule Plaisantine
André SUSSÈRE représentant des chasseurs de Castelnau-R-B et fédération de chasse des Hautes-Pyrénées
Claude BEAULAC représentant des chasseurs de Jû-Belloc
Gwenaël CHAUDRON animateur Maison de l'eau et site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

Excusés :

Paul LAFFITTE foyer rural de Jû-Belloc
Jean-Louis GUILHAUMON Président PETR Val d'Adour

Nathalie Barrouillet accueille l'assemblée et présente l'ordre du jour du comité de pilotage.

A. LE SITE NATUREL DE JÛ-BELLOC-HÈRES-CASTELNAU

Il est rappelé que l'Institution Adour monte un projet global pour la Maison de l'eau et que pour l'année 2016 son budget s'élevait à 100 000 euros. Ce sont 55 000 euros pour la gestion du site qui vont se répartir sur des acteurs du territoire afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion, l'entretien et l'aménagement du site naturel, sa communication (information du public).

I. Information du public

Rappel des quatre topoguides disponibles en libre service à l'entrée du site côté Maison de l'eau et téléchargeables sur le site de la Maison de l'eau www.maisondeleau.net.

II. Aménagements

Plusieurs aménagements pour améliorer l'accueil des usagers du site ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat avec le lycée agricole de Riscle. Ainsi douze élèves de terminale GMNF (Gestion des milieux naturels et de la forêt) ont construit :

- une chicane à l'entrée nord du site (à côté de la barrière d'élevage) ;
- une balustrade au point n°2 et un débroussaillage pour mieux appréhender le méandre de l'Adour ;
- un escalier pour permettre aux pêcheurs de descendre simplement sur les postes de pêche du bassin des Délios ;
- une chicane à l'entrée des Délios côté Belloc pour empêcher les véhicules motorisés à quatre roues de pénétrer dans le site naturel par cet endroit => malheureusement cet aménagement a très vite été démonté par malveillance puis une partie des chicanes brûlées. Depuis un fossé a été réalisé pour tenter de limiter le passage ;
- un observatoire sur l'Adour à proximité de la sortie d'eau du lac de l'Écluse (collaboration avec Frédéric Colmar entrepreneur local qui a implanté les pieux).

Le comité de pilotage prend acte de ces aménagements réalisés dans le cadre d'un projet pédagogique.

III. Entretien

Année 2016

Cheminement principal

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers dans le cadre de sa compétence d'entretien des chemins PR (Promenade-Randonnée) assure l'entretien d'une grande partie du cheminement qui traverse le site classé en PR (balisage Jaune).

Ce qui est hors PR (ou interventions supplémentaires) a été assuré par convention avec un agriculteur local.

Abords de la Maison de l'eau

Convention avec un agriculteur local.

Pâturage

Mise en place d'une convention avec Jeanine Bellat pour assurer le maintien des zones ouvertes par pâturage (deux chevaux).

Année 2017

Cheminement principale

Partenariat avec la communauté de communes Bastides et Vallons reconduit.

Fauche et girobroyage pour éviter la fermeture des milieux et gérer les refus de pâturage

Prestation par un agriculteur local.

Pâturage

Poursuite de la convention avec Jeanine Bellat.

Abords de la Maison de l'eau

Prestation par une association locale.

Abattage des peupliers à proximité de la Maison de l'eau pour limiter le risque de dégâts sur les bâtiments

Prestation par un agriculteur local.

Le comité de pilotage approuve ces propositions de gestion du site.

IV. État des lieux - Usages

Fréquentation

Le site est fréquenté toute l'année (promeneurs et cavaliers) avec un pic aux beaux jours (à partir d'avril) et surtout pendant le festival Jazz In Marciac.

350 topoguides retirés en libre service en 2016.

Difficulté pour quantifier le nombre de visiteurs sachant que l'entrée sur le site naturel est libre sept jours sur sept et 24 heures sur 24, qu'il existe plusieurs accès et qu'il s'étend en rive droite et en rive gauche de l'Adour.

Pêche

Alain Machat, président de la Gaule Plaisantine (AAPPMA de Plaisance-du-Gers), donne quelques précisions sur la gestion piscicole du site : pas d'empoisonnement sur cette partie de l'Adour et il ajoute qu'il existerait une sous-espèce de brochet propre au sud-ouest et qu'il n'est donc pas conseillé de lâcher des petits brochetons dans nos cours d'eau. Il constate que la faune piscicole semble bien se porter, goujons, cabots, vairons sont présents sur l'Adour et ses affluents (présence de sophie [toxostome] sur le Louet).

Le panneau indiquant les réserves sera vérifié avant l'ouverture du carnassier le 1^{er} mai.

Chasse

Il est rappelé que la majeure partie du site est en réserve de chasse avec toutefois la possibilité d'effectuer des battues de décantonnement, c'est-à-dire de faire sortir de la réserve le gibier avec les chiens, sans tirs à l'intérieur de la réserve.

André Sussère (pour la partie Hautes-Pyrénées) et Claude Beaulac (pour le Gers) résument l'activité cynégétique sur le site :

- Rappel d'un incident qui s'est passé l'an dernier (2016) : un agriculteur se plaignait que les sangliers se réfugiaient dans la réserve (avéré mais ils ne se réfugient pas uniquement dans la réserve du Site naturel de Jû-Belloc mais tout le long de l'Adour et dans les coteaux) et qu'aucunes battues administratives n'étaient organisées préventivement. Monsieur Sussère a su régler le problème avec le responsable de la Louveterie des Hautes-Pyrénées. En effet celui-ci souhaitait organiser une battue administrative avec tirs dans la réserve, ce qui aurait certainement eu pour effet d'effrayer un grand nombre d'animaux, notamment les anatidés (canards, sarcelles) et aurait remis en cause les actions de préservation du gibier d'eau mises en place par les associations de chasse locales depuis plus de dix ans maintenant. Cette battue n'a finalement pas été nécessaire
- Pour l'année 2017, les fédérations départementales de chasse du Gers et des Hautes-Pyrénées se sont entendus pour favoriser des interventions plus rapides sur le gros gibier et limiter les dégâts aux cultures. Monsieur Sussère indique que depuis deux ans

en effet les dégâts sont en augmentation. Il émet l'hypothèse d'une quasi absence de glands dans les chênaies, peut-être cause de descentes plus fréquentes des sangliers dans la plaine.

- Récapitulatif des cinq battues effectuées : seize sangliers cantonnés sur le site ont été abattus.

V. Projet – Révision du plan de gestion du Site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

Sont rappelés les objectifs prioritaires et secondaires du plan de gestion précédent

- OP1 Favoriser la dynamique fluviale et les connexions hydrauliques
- OP2 Conserver ou améliorer l'état de conservation des milieux
- OP3 Conserver les espèces et améliorer les capacités d'accueil des populations
- OP4 Améliorer la connaissance sur les milieux et les espèces

- OS1 Développer l'accueil du public
- OS2 Développer l'animation sur le site
- OS3 Développer la formation et l'information sur le site
- OS4 Maintenir la qualité paysagère du site

Pourquoi réviser le plan de gestion ?

L'évolution des sites, de nouvelles connaissances, de nouvelles recherches, des inventaires à prendre en compte, font qu'un plan de gestion est valable pour cinq à sept années. Le dernier a été élaboré en 2010-2011.

Les étapes de la révision

1. Récolte des données ;
2. Évaluation de l'atteinte des objectifs du plan précédentes ;
3. Données manquantes ou à renouveler ;
4. Détermination des objectifs à long terme et calendrier d'actions ;
5. Rédaction du nouveau plan de gestion.

Conduite de l'opération

La révision du plan de gestion sera réalisée en interne à l'Institution Adour avec toutefois un conseil et une supervision scientifique extérieure sous forme d'une prestation.

Le comité de pilotage approuve le lancement de la révision du plan de gestion.

B. ACTIONS DE SENSIBILISATION

I. Bilan année 2015-2016 – 37 000 euros pour les acteurs du territoire

a) Tous publics

Programme d'animations mensuelles

En collaboration avec le SMGAA (Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents), la Maison de l'eau propose une à deux sorties mensuelles sur l'Adour et le Sentier de l'Adour.

Pour cette première année 2015-2016, 261 personnes ont participé aux animations proposées par l'Institution Adour (sans compter les animations proposées par le SMGAA).

Les partenaires sont variés

Communes d'Artagnan et de Dax, Office de tourisme du Pays grenadois, SMGAA, Groupe ornithologique gersois, ...

Animations estivales (été 2016)

318 personnes pour 29 demi-journées d'animation (canoë, pêche, Vtt, balade à pied). En 2015, nous avons reçu 261 personnes pour 30 demi-journées.

Il est rappelé qu'il s'agit de faire découvrir des milieux naturels remarquables, car bien sûr il pourrait y avoir plus de fréquentation pour découvrir l'Adour, en canoë par exemple. Mais il est nécessaire de concilier découverte des espaces naturels et préservation de ces mêmes espaces.

Partenaires

SMGAA (VTT), Stado tarbais de canoë-kayak, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Gers, CPIE Pays Gersois...

b) Scolaires et centres de loisirs

- **97 demi-journées d'animations pour 932 élèves et jeunes du territoire**
- **25 écoles du territoire** (13 H-P, 6 Gers, 5 P-A, 1 Landes) soit 39 classes différentes
- **2 centres de loisirs des Hautes-Pyrénées**

Exemples de propositions pédagogiques

- *L'eau dans la nature, dans le village, dans le jardin*
- *L'eau à Maubourguet à travers les siècles*
- *Découverte du Site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnau*
- *Deux classes itinérantes « Au fil de l'Adour » (Pujo et Rabastens/Monfaucon)*
- *Site naturel et zones humides*
- *Découverte sensorielle de l'eau*

Partenaires

Pierre & Terre (32), Articulture (65), Laboratoires Expression Création (65), Florent Bailly (65), CPIE Pays Gersois (32), Cie Clo Lestrade (32), CPIE Bigorre-Pyrénées (65), Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Landes (40), GAMA (40), Les Explorateurs (65), Moulin de Lespielle (64), Circ'Adour (32), communauté de communes Bastides & Vallons (32), communauté de communes du canton de Lembeye (64), CPIE Béarn (64), CPIE Seignanx et Adour (40)

c) Formations

Gestion d'un espace naturel

Une formation en trois parties a été proposée au service Espaces Verts de la commune d'Aire-sur-l'Adour :

- présentation du dispositif Natura 2000 (Anne Perrot – Institution Adour)
- problématique des plantes exotiques envahissantes (étudiants BTS GPN Vic-Bigorre)
- suggestions d'aménagement du site naturel Saligue de Prentigarde (G. Chaudron –

Institution Adour)

Rencontres inter-animateurs du Val d'Adour

Fruit d'une collaboration Maison de l'eau – Pierre & Terre – Artpiculture, proposition a été faite aux animateurs du territoire en décembre 2015 puis en avril 2016 d'échanger sur leurs pratiques, de travailler avec des outils communs, de mettre en place des formations communes.

Résultat :

- un livret « Animations de la Maison de l'eau » dans lequel figure les différentes possibilités d'animation autour de l'eau avec toutes les structures partenaires.
- une formation avec un intervenant extérieur à la rentrée de septembre 2016 autour de la gestion d'animations sur des sujets controversés et « explosifs »

Participants

Pierre&Terre, Artpiculture, CPIE Pays gersois, CPIE Bigorre Pyrénées, Groupe ornithologique gersois, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Landes, ADASEA 32, Nature Midi-Pyrénées, Florent Bailly, Stéphanie Barbé, ABG, Circ'Adour, Fédération de canoë-kayak 65, stado tarbais de canoë-kayak, SMGAA, Natur'Insectes

II. Projets 2017

Classes découvertes itinérantes « Au Fil de l'Adour »

- en mai écoles de Sarriac-Bigorre et Peyrun (65)
- en juin école de Bernadets (64)

Projet Art et Eau

Avec la participation de l'artiste sculpteur landais Olivier Louloum, plusieurs structures vont travailler mais sur l'eau par un medium artistique :

- Lycée agricole de Riscle (32) => un dragon qui émerge du canal de Riscle (bois, assemblage, dessins, ...)
- École de Cahuzac (32) => « l'arche de l'école perdue » (franchissement, résistance des matériaux, force de l'eau)
- École maternelle de Plaisance-du-Gers (32) => construction d'une fontaine à base de matériaux de récupération et petites sculptures (construction dans l'espace, utilisation d'outils manuels)
- Centre de loisirs et Espace Jeune de Plaisance-du-Gers (32) => frise « Poissons » implantée à proximité du pont sur l'Arros à Plaisance pour symboliser l'importance passée de la pêche dans cette commune (collaboration enfants/ados, travail du bois, utilisation d'outils électro-portatifs)
- École primaire de Vic-en-Bigorre (65) => « La pyramide de Vic-en-Bigorre », moulin installé sur le canal de Vic (force de l'eau, géométrie, prise en compte du cadre urbain)

Certains des projets sont visible à cette adresse http://www.netvibes.com/mdleau#LE_PROJET

Workshop de l'École Supérieure d'Arts des Pyrénées – site de Tarbes (ESAP)

Pendant une semaine, des étudiants encadrés par Béatrice Darmagnac – ORO (Observatoire des Réalités Organisées) s'imprègnent sur le Site naturel et à la Maison de l'eau de la

problématique du rapport de l'humain à son environnement (notamment le concept d'écophilosophie).

Portes ouvertes de la Maison de l'eau – 7, 8 et 9 avril

En partenariat avec les offices de tourisme du territoire et le CDTL 32, la Maison de l'eau s'inscrit dans une présentation de ses activités pour toutes et tous.

Programme semestriel des animations de la Maison de l'eau

En collaboration avec le SMGAA, proposition d'animations tous publics une à deux fois par mois autour de l'Adour et de ses enjeux et présentation du Sentier de l'Adour sous forme de randonnées pédestres, VTT, accompagnées par des ânes, ...

Animations estivales

Pour mieux appréhender l'usage du site en période estivale, la Maison de l'eau sera ouverte sept jours sur sept. Il s'agit d'une saison test pour affiner les horaires d'accueil pour les années suivantes.

Programme des animations

- Lundi *L'eau au jardin et le monde des abeilles domestiques*
- Mardi *Le patrimoine bâti et naturel de la vallée de l'Adour en VTT*
- Mercredi *Découverte de l'Adour en canoë*
- Jeudi *Balade à pied dans le site naturel*
- Vendredi *Initiation à la pêche*

C. SOUTIEN DU PAYS DU VAL D'ADOUR

I. Contexte

Le Pays du Val d'Adour depuis de nombreuses années fait de l'eau un sujet majeur de sa politique d'aménagement du territoire. Le Pays a notamment soutenu la création de la Maison de l'eau en 2004-2005 et son extension en 2010 ainsi que son fonctionnement, dans le cadre des dispositifs LEADER et INTERREG.

Les élus du Pays souhaitent aujourd'hui la qualification et la structuration des sites phares dans les trois thématiques suivantes Vignes & Vins, Eau, Culture & Traditions.

II. Soutien par un programme LEADER

La Maison de l'eau pourrait plus spécialement s'inscrire dans le dispositif « Préserver la ressource en eau et son patrimoine dédié » qui prévoit le développement des structures d'accueil et le soutien aux actions de sensibilisation.

Plusieurs idées émergent pour s'inscrire dans ces deux axes : salle de travail supplémentaire pour faciliter l'accueil des groupes et du jeune public, scénographie de la Maison de l'eau, embarcadère/débarcadère, espaces de jeux interactifs, exposition permanente, création d'une mare sont des premières idées, dont la pertinence reste à éprouver en matière de développement de structure ; parcours numérique et nouvelles actions de sensibilisation sont également des pistes pour la partie sensibilisation.

Les membres du comité de pilotage prennent part à la réflexion. Paul Cottavoz suggère « plutôt que la réalisation d'une mare qui est un milieu artificiel pourquoi ne pas valoriser

le côté naturel et « sauvage » du fleuve en essayant de le mettre au centre de l'accueil => création d'un promontoire ou d'un observatoire duquel on pourrait voir l'Adour » ; « de favoriser un accueil en deux temps avec des choses à faire immédiatement, simplement et en peu de temps autour et dans la Maison de l'eau pour que dans un deuxième temps les visiteurs reviennent se balader plus longuement et découvrir le Site naturel et les alentours... »

D. CONTRAT NATURA 2000

I. Rappel

L'Adour et sa forêt alluviale sont dans le périmètre du dispositif européen Natura 2000 qui permet de contractualiser entre propriétaire (et/ou gestionnaire) et l'État pour permettre la conservation ou la restauration de certains habitats ou espèces.

II. Contrat Natura 2000

Sur le Site naturel de Jû-Belloc est présente la tortue Cistude d'Europe qui a besoin de milieux ouverts pour la ponte et l'éclosion de ses œufs. Un milieu sans entretien a une tendance naturelle à la fermeture (il va vers le stade forêt). Une des possibilités sur le site est d'assurer le maintien des milieux ouverts par pâturage, ce qui nécessite toutefois la création d'enclos, de barrière, l'installation d'abreuvoirs, mangeoires, etc.

Signer un contrat Natura 2000 permettrait d'assurer une grande partie du financement de ces équipements (jusqu'à 80%).

Le comité de pilotage approuve la proposition de signature d'un contrat Natura 2000 pour assurer par pâturage le maintien de milieux ouverts sur le site.

Nathalie Barrouillet remercie l'assemblée, la séance prend fin à 21h.